

L'Assemblée Nationale s'entête !

L'Assemblée Nationale a adopté le 17 janvier la proposition de loi présentée par le député socialiste François Brottes dont l'intitulé ne cesse de se rallonger puisqu'elle est devenue la loi « visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant diverses dispositions sur la tarification de l'eau et sur les éoliennes ».

Dans son dernier état, l'objectif principal de ce texte reste inchangé : il s'agit de mettre fin au principe d'égalité des citoyens devant le service public en établissant des prix différenciés selon le volume d'électricité et de gaz consommé pour imposer une sobriété contrainte.

Pour y parvenir, le texte met en place une véritable usine à gaz :

- Il prévoit l'attribution d'un volume de base à chaque unité de consommation qui sera calculé à partir de plusieurs critères (localisation géographique, nombre de personnes et type de chauffage) et sera « représentatif de la moitié du premier quartile de la consommation de l'énergie de réseau considérée pour les sites de consommation résidentiels qui sont des résidences principales ». Dit autrement, la définition du volume de base sera désormais faite sur le fondement du niveau consommé par le quart des foyers les plus sobres. Les résidences secondaires seront concernées, mais avec un volume de base fixé à la moitié de la consommation annuelle d'une personne seule et elles seront seulement assujetties au malus.
- Trois tranches sont ensuite prévues : dans la limite du volume de base, entre 100 et 300 % de ce volume, au-dessus de 300 % ; le malus augmentant en 2016 et en 2017. Ce malus sera minoré pour les personnes bénéficiant des tarifs sociaux.

Autre nouveauté, ce ne serait plus à l'Administration fiscale de collecter les informations permettant de calculer les bonus-malus, mais à un organisme ad hoc qui sera désigné par le Gouvernement.

Enfin, alors que le gouvernement avait inscrit cette proposition de loi en urgence pour qu'elle puisse être appliquée à partir de 2014, elle ne le serait maintenant qu'à partir de 2016, l'année 2015 étant une « opération à blanc » ! Cela démontre bien qu'il n'y avait aucune urgence et que le Gouvernement aurait pu attendre la fin des débats sur la transition énergétique !

FO Énergie et Mines continue pour sa part à considérer que ce texte est contraire aux valeurs de service public et donc inacceptable sur le plan des principes et qu'il reste injuste socialement.

Ce texte comprend en outre des dispositions étendant les tarifs sociaux de l'électricité et de gaz, mais il ne prévoit toujours rien pour les 40 % de français qui sont chauffés autrement, ce qui est scandaleux au regard du principe d'égalité des citoyens.

Il supprime enfin diverses règles protectrices de la nature en matière d'implantation des éoliennes, ce qui va favoriser un mitage de nos territoires.

Le texte a été voté par le PS et les Verts, l'UMP votant contre et le Front de Gauche s'abstenant contrairement à ce qu'il avait fait en première lecture.

Le Sénat doit maintenant en débattre à la fin de ce mois.

Paris le 23 janvier 2013

Contact

Jacky CHORIN

Secrétaire fédéral

Tel : 01 44 16 86 30

Mobile : 06 07 89 77 07